

selon lequel la société doit être protégée doit être mieux reconnu. En ce qui concerne la réhabilitation des individus qui ont enfreint la loi, au lieu de les remettre en liberté, sans surveillance, même pour de courtes périodes, il devrait exister des garanties sûres qu'ils ne vont pas commettre à nouveau le crime pour lequel ils ont été emprisonnés.

Je sais que certaines personnes disent que l'on ne peut pas donner de garantie sûre, que l'on ne peut pas avoir l'assurance que le délit ne sera pas répété. Mais je tiens à dire que la société a le droit de s'attendre à cela dans la mesure du possible, et cela n'a pas été le cas au cours des dernières années. Je pense que les députés qui ont pris la parole ce soir ont reconnu ce fait. C'est pourquoi j'attire l'attention sur cette situation particulière.

Depuis ce jour fatidique où l'ancien solliciteur général a annoncé la nouvelle politique gouvernementale, les journaux de notre pays ont mentionné une foule d'exemples de violations de libérations conditionnelles, des meurtres, des vols, des attaques et des viols commis par de dangereux criminels qui avaient été relâchés dans la société dans le cadre d'une expérience entreprise par le gouvernement. Je ne crois pas que cela soit acceptable aux yeux de la grande majorité des Canadiens.

Je parle en qualité de représentant d'une circonscription qui compte plusieurs pénitenciers. Depuis quelque temps, je lis les nouvelles au sujet de nos tribunaux publiées dans les journaux et presque chaque semaine il y est question de personnes libérées grâce à un laissez-passer, mais qui sont illégalement en liberté parce qu'elles ne sont pas revenues. Nous avons été témoins de nombreux crimes violents et tragiques commis dans notre localité par des individus qui avaient obtenu un laissez-passer ou qui avaient réussi à s'échapper faute de sécurité suffisante. La situation s'est aggravée au point où le conseil municipal a protesté auprès du solliciteur général. La réponse du directeur d'une de ses institutions—celle dont je viens de parler—a déclaré que la collectivité s'émouvait trop facilement. Je demande combien de viols, de vols et d'autres crimes devons-nous tolérer avant de réagir et d'exiger que des mesures soient prises?

Je soutiens qu'en raison du relâchement manifesté au sein de l'administration du ministère du solliciteur général ou de la direction des pénitenciers qui est, je suppose, une agence ministérielle, les gens sont inquiets. J'ai même entendu un citoyen très éminent de ma localité déclarer qu'il songeait sérieusement à partir, à quitter la province, car il s'inquiétait du bien-être de sa famille.

Une voix: Où irait-il?

M. Mackasey: Envoyez-le à Verdun.

M. Patterson: On recommande de l'envoyer à Verdun. Je mentionne ce fait, car j'ai ici un autre article ainsi conçu:

Un porte-parole du solliciteur général Warren Allmand a déclaré aujourd'hui qu'une commission d'enquête composée de trois membres sera établie cette semaine pour étudier la sécurité pénitentiaire au Québec.

Ce n'est pas seulement nécessaire dans le Québec, mais dans tout le pays.

M. Mackasey: Verdun est dans le Québec.

Pénitenciers

M. Patterson: Je le sais. J'ai parlé à des gens qui ont travaillé dans des institutions dans différentes provinces et qui m'ont brossé un tableau de la situation. Certains disent que bientôt personne ne sera plus en prison, car les gardes ne sont autorisés à imposer aucune discipline, ils ne peuvent pas accomplir leurs devoirs et ils ont ordre de ne pas compromettre le statu quo. A mon avis, c'est s'y prendre d'une manière étrange pour protéger la société et la population des collectivités.

Je ne crois pas avoir à présenter ce soir des exemples de ce qui se passe par suite des activités de la Commission des libérations conditionnelles. Le président de la Commission a énergiquement défendu son organisation et sa gestion. Mais les Canadiens ne sont pas satisfaits lorsqu'ils constatent que des libérés conditionnels se livrent à de la violence et à des crimes, commettent délibérément des meurtres et ainsi de suite. Si j'en avais le temps, je pourrais parler d'un cas, celui de Robert Leroy Barber, mais malheureusement je n'ai pas le temps d'entrer dans des détails.

L'une des préoccupations des Canadiens est la question de sécurité. On a parlé de l'affaire Head, un détenu qui lors de sa dernière fugue—j'ai dit la dernière, sans savoir si elle restera la dernière car il se peut bien qu'il soit encore au large un de ces jours—a brutalement assassiné Tany Bush en Colombie-Britannique. Peu après, lors de son procès, un détenu a été transféré du pénitencier de Dorchester au Nouveau-Brunswick pour y témoigner. Sur sa demande, il a été placé dans une institution à sécurité moyenne et après deux jours on l'a libéré pendant environ sept heures. Il a fait effraction dans une roulotte, a ligoté le mari et forcé la femme à le conduire à la ville. En route, il a garé la voiture et a violé la femme. Et dans tout cela, il s'agit d'un individu qui était censé être détenu dans des conditions de sécurité maximale et qui, sur sa demande, a été placé dans une institution à sécurité moins rigoureuse.

Comment ces incidents peuvent-ils se produire? Je suppose que c'est comme les autres choses qui arrivent, à Cowansville où des prisonniers sont tout simplement sortis de la prison en marchant, sans parler du dernier incident lorsque des détenus se sont échappés de l'une de ces super prisons à sécurité maximale. Ces évasions sont devenues choses courantes partout. Je soutiens que c'est la politique antérieure du gouvernement, qui n'a pas encore été corrigée, et qui a permis à un grand nombre de ces incidents de se produire.

En octobre 1972, le directeur de la prison à sécurité maximale de Millhaven, à Kingston, a déclaré qu'il était impossible de maîtriser les 365 criminels endurcis qui sont détenus dans cette institution. Il a déclaré que des fonctionnaires incompetents ou inexpérimentés l'avaient dépouillé de tout pouvoir disciplinaire. Puis, il a ajouté:

● (2110)

Cela a non seulement rendu impossible le contrôle des détenus... mais a aussi complètement sapé le moral du personnel.

C'est compréhensible. Quoi qu'il en soit, on lui a conseillé de partir, mais je ne crois pas qu'il l'ait fait de la même façon que d'autres. A cet égard, je veux tout simplement signaler que j'ai en ma possession une série de lettres envoyées par des individus et des groupes de personnes de ma circonscription qui sont terriblement inquiets. Par exemple, j'ai une pétition signée par près de 650 personnes de la région d'Agassiz où se trouve la prison de Mountain et une autre institution, tout près.